

73

Commission permanente Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme BOUTON

48861

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Budget participatif 2023 - Solidarité

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 août 2022 approuvant le règlement de

la première édition du budget participatif breillien ;

Exposé :

Le budget participatif breillien est un dispositif permettant aux Breillien.nes de voter pour l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département, sur la base d'idées citoyennes ou associatives, et de participer ainsi à la transformation de leur territoire.

Le Conseil départemental a alloué à ce premier budget participatif un budget d'investissement de 2 millions d'euros.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 15 février 2023. Sur les 305 idées déposées, 131 ont été soumises au vote citoyen entre le 1^{er} et le 30 juin 2023.

Parmi elles, 60 sont retenues conformément aux modalités de désignation des projets lauréats définies dans le règlement du budget participatif à l'article 7.

Parmi les lauréats, 6 projets sont présentés ci-après :

- Projet intitulé « Mobilité pour tous ! Pour que le handicap ne soit pas un frein ! », porté par le Pôle enfance Elisabeth Zucman situé à Chartres-de-Bretagne de l'association APF France Handicap. Il prévoit l'acquisition de 3 vélos adaptés pour les jeunes pour 30 000 €.

- Projet intitulé « Mobilité et être citoyen malgré le handicap » porté par l'association « L'Atelier », située à Cancale. Il vise à maintenir et à développer pour tous le goût de l'action et de la vie. Il concerne l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes à mobilité réduite pour 37 750 €.

- Projet intitulé « Du vent dans les cheveux », porté par l'antenne de Redon de l'association « A vélo sans âge ». Ce projet prévoit l'acquisition d'un vélo triporteur électrique afin d'offrir la possibilité de se promener en vélo même lorsqu'on est âgé ou handicapé pour 13 600 €.

- Projet intitulé « Balades en vélo triporteur électrique des résidents des 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du canton de Guichen pour recréer du lien social et du plaisir ». Il est porté par l'association « Le temps du plaisir » située à Goven. Il concerne l'acquisition de 4 vélos triporteurs électriques pour 46 020 €.

- Projet intitulé « Création d'un parcours motricité extérieur pour les résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Bel Air ". Il est porté par l'association « Les Amis de la Résidence de Bel Air » située à Val d'Anast. Cet aménagement permettra aux résidents de travailler leur autonomie motrice et sensorielle pour 11 000 €. Il concerne l'achat de matériels de motricité.

- Projet intitulé « Des clics en baie » porté par l'association « La Passerelle » localisée sur la Communauté de Communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Il concerne l'acquisition de matériel informatique pour 5 000 €.

Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention pour chaque projet.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 143 370 euros pour les 6 projets des associations, retenus dans le cadre de la première édition du budget participatif breillien, détaillés dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions correspondantes à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et chaque association, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231914V4

Pour extrait conforme